

Municipalité de Mont-Blanc

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE : --

Il y aura séance ordinaire du conseil de la municipalité de Mont-Blanc le 7 mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures trente au 100, place de la Mairie à Mont-Blanc.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Toute personne ou tout organisme intéressé qui désire se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure pourra le faire en personne lors de la séance du conseil.

Demande 2024-20026

NATURE ET EFFETS : Implantation d'un garage résidentiel privé détaché à 5 mètres de la ligne de lot avant alors que l'article 77 du règlement de zonage 194-2011 exige une distance minimale de 15 mètres par rapport à la ligne de lot en cour avant.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : Propriété située au 1358, rue des Neiges.

DONNÉ à Mont-Blanc ce 16e jour d'avril deux mille vingt-quatre.



Matthieu Renaud
Directeur général